

**Série évaluation de programme par pays**

# **Évaluation du programme de la FAO en Côte d'Ivoire**

## **2012–2016**

**Rapport de suivi**

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
<p><b>Recommandation 1.</b></p> <p><b>Cadre de programmation par pays</b></p> <p>La FAO devrait associer tous les ministères techniques avec qui elle collabore dans l'élaboration et la mise en œuvre du prochain CPP. Elle devrait également définir des mécanismes pour informer régulièrement les partenaires des activités menées au long de la mise en œuvre du programme. Le CPP devrait fournir une approche plus programmatique/globale pour le soutien au secteur agricole et privilégier l'adoption d'approches chaînes de valeur. Il devrait inscrire les ressources naturelles et la sécurisation foncière parmi ses priorités et maintenir une attention élevée à l'appui aux communautés vulnérables et à la lutte contre la malnutrition. Il devrait également considérer le rôle que la FAO pourrait jouer pour assurer que le développement du secteur privé soit compatible avec</p>	<p>Des dispositions seront prises pour associer tous les ministères techniques à la formulation du prochain CPP. Dans la mise en œuvre du prochain CPP, il sera prévu la mise en place d'un Comité Technique Intersectoriel qui comprendra toutes les parties prenantes au CPP. Le nouveau CPP tient compte dans ces 3 domaines prioritaires des actions liées aux chaînes de valeur et à la nutrition. Les produits du domaine prioritaire 3 du prochain CPP vont concerner la sécurisation foncière et les ressources naturelles. Au nombre des initiatives inscrites à l'agenda du nouveau bureau de partenariat et de liaison de la FAO va figurer les aspects liés au rôle que peut jouer le secteur privé dans le développement rural en Côte d'Ivoire ; ceci va contribuer à l'exploration des options d'appui dudit secteur au développement durable de l'agriculture en Côte d'Ivoire dans le cadre du futur CPP.</p>	<p>L'association des différents ministères techniques (MINADER, MIRAH, MINEDD, MINEF etc.) a été assurée dans la formulation du CPP 2018-2021. À la suite de ces consultations, une liste exhaustive des produits et indicateurs a été établie incluant aussi des partenaires externes (ONG internationales et nationales, etc.). Concernant le nouveau CPP 2021-2024, dans le cadre du Cadre de Coopération Nations Unies (CCDD) une consultation élargie a été mise en place au travers des comités techniques comprenant toutes les parties prenantes (ex : autres Ministères, agences du SNU etc.). Une des 8 aires prioritaires du CCDD est l'Agriculture Durable sous le mandat de la FAO et inclus, parmi ses 3 produits, le développement de chaînes de valeurs aussi bien que la sécurisation foncière. Pour la nutrition, cet élément est inclus dans une autre priorité du CCDD. Une autre aire prioritaire concerne la gestion des ressources naturelles en étroite collaboration avec le PNUE et le PNUD. La nouvelle planification du CPP 2018-21 inclut les aspects liés au rôle du secteur privé, mais la version du CPP 2021-24 se focalise de façon plus spécifique sur les coopératives agricoles et les acteurs du secteur de la transformation. Plus récemment,</p>	<p>Bon</p>	<p>Le dialogue élargi auprès de différents ministères combiné à une diversification des axes stratégiques sur les chaînes de valeurs par exemple a permis de fortement diversifier le portfolio de projets ainsi que la pertinence de l'action de la FAO dans une action plus compréhensive et répondant aux attentes des partenaires nationaux.</p>

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
l'agriculture familiale et les ressources naturelles.		l'implication du secteur privé dans le secteur cacao a été fortement renforcé en particulier dans le cadre du projet PROMIRE (Fonds Vert Climat) récemment approuvé et le projet FOLUR (Fonds Environnemental Mondial) en cours d'approbation.		
<p><b>Recommandation 2.</b> <b>Sécurisation foncière</b></p> <p>La FAO devrait consolider son rôle de chef de file dans le domaine de la sécurisation foncière dans le milieu rural en appuyant, comme par le passé, la mise en œuvre de la loi de 1998 et la réforme du cadre légal. Elle devrait prendre une part active dans l'appui au fonctionnement de l'AFOR et lancer des actions en vue de : i) faciliter l'accès des femmes et des jeunes à la terre; et ii) sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs. Aujourd'hui, les procédures de délivrance du certificat foncier sont longues et trop onéreuses pour les petits producteurs. Il est nécessaire de réfléchir à des solutions de certification foncière</p>	L'amélioration de l'accès à la terre pour l'agriculture vivrière pour les populations vulnérables a été considérée comme Produit A.1.3. du CPP évalué. La FAO poursuivra ses appuis qui ont permis de faire une large diffusion de la loi sur le foncier rural. Ces appuis seront apportés aux activités de l'Agence Nationale pour le Foncier Rural (AFOR), récemment mise en place avec une contribution de la FAO, largement appréciée par toutes les parties prenantes. Dans cette optique, la FAO engagera des rencontres avec l'AFOR pour identifier les actions prioritaires qui nécessitent des appuis de la FAO.	Le CPP 2018-21 inclut une composante sur le foncier et plus spécifiquement sur les mécanismes de gestion et de gouvernance du foncier rural. Cet axe est déjà articulé au sein du portfolio de projets – en particulier la FAO met en œuvre un projet financé par le PBF avec le PNUD en étroite collaboration avec l'Agence Ivoirienne sur le Foncier (AFOR). La collaboration avec l'AFOR est très étroite et la FAO Cote d'Ivoire intègre dorénavant dans tous ses projets une composante sécurisation foncière.	Bon	La recommandation sur l'intégration de la composante foncière est fort pertinente. Cette dimension a aussi été retenue comme prioritaire dans la nouvelle formulation du CCDD (composante Agriculture durable) qui influencera le prochain CPP 2021-2024. La priorité actuelle pour la FAO Cote d'Ivoire est de sécuriser une expertise suffisante dans le secteur du foncier et de le pérenniser au sein des nouveaux projets afin de renforcer la collaboration avec l'AFOR.

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
<p>simplifiées et moins coûteuses pour sécuriser l'agriculture familiale et les activités des petits producteurs. La FAO en Côte d'Ivoire dispose des expertises et de la crédibilité nécessaires pour contribuer à ces réflexions. La FAO devrait poursuivre son intervention selon une approche multisectorielle axée sur le foncier pour concilier les usages variés que les différents acteurs font de la terre – par exemple, en s'appuyant sur la future politique foncière rurale, contribuer à l'élaboration de plans d'aménagements bâtis selon une vision globale de développement du territoire. Enfin, la FAO devrait veiller à la dissémination des Directives volontaires en Côte d'Ivoire, à leur appropriation par les organisations de la société civile (OSC), à leur prise en compte dans les politiques ainsi qu'au suivi de leur mise en œuvre. Cela pourrait être fait à travers la mise en place de comités de</p>				

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
pilotage et de suivi et par une demande d'appui à l'équipe responsable des Directives volontaires au Siège.				
<p><b>Recommandation 3.</b></p> <p><b>Ressources naturelles</b></p> <p>La FAO devrait consolider son positionnement dans le domaine des ressources naturelles et contribuer à renforcer les synergies entre les différents acteurs institutionnels (Ministère de l'environnement et du développement durable [MINEDD], Ministère des eaux et forêts [MINEF], Ministère de l'agriculture et du développement rural [MINADER], Ministère des ressources animales et halieutiques [MIRAH], etc.) pour favoriser le développement d'une agriculture qui se réconcilie avec l'environnement.</p>	<p>La FAO va poursuivre ses appuis aux différents ministères techniques à travers le prochain CPP. Des réunions thématiques sur la gestion des ressources naturelles, regroupant les différents acteurs institutionnels concernés, seront organisées dans le cadre de la mise en œuvre du futur CPP.</p>	<p>Le dialogue continu avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD) et le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) a permis d'identifier une série de priorités dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles. En particulier ces efforts ont abouti à l'approbation du premier projet Fonds Vert Climat sur REDD+ « PROMIRE » d'un montant de 10 millions USD. Un second projet de même envergure sur les bioénergies est en cours de formulation. Le MINEF vient aussi de solliciter la FAO pour porter son projet au Fonds Vert Climat sur la productivité des forêts classées (combinaison cacao/forêt). La FAO Cote d'Ivoire a aussi énormément appuyé le MINEF dans l'élaboration du nouveau code forestier en 2019-2020. La stratégie adoptée est de réduire sensiblement les risques de déforestation dus à l'agriculture extensive (par exemple le cacao).</p>	<p>Bon</p>	<p>Le repositionnement du portfolio de la FAO sur la thématique de la gestion des ressources naturelles est effectif. Elle englobe désormais un focus sur la réduction de la pression de l'agriculture sur la forêt, une thématique très pertinente compte tenu du mandat et de l'expertise de l'organisation dans ce secteur.</p>
<p><b>Recommandation 4.</b></p> <p><b>Résilience et cohésion sociale</b></p>	<p>La FAO va prévoir l'assistance aux communautés vulnérables et mettra un accent sur la protection sociale en lien avec la sécurité alimentaire. Le</p>	<p>Deux ateliers sur la protection sociale ont été organisés en 2018 et 2020 afin d'affiner une stratégie dans le secteur agricole. Un TCP régional a été</p>	<p>Bon</p>	<p>Les recommandations sur la protection sociale et la sécurisation foncière sont fort pertinentes. Elles font parties d'un ensemble d'innovations essentielles que</p>

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
<p>La FAO devrait continuer à supporter le gouvernement dans la mise en place d'interventions en appui aux communautés vulnérables. Le nouveau CPP et les interventions de sécurité alimentaire de la FAO devront continuer à intégrer explicitement la cohésion sociale parmi leurs objectifs. Cela permettra de consolider les acquis dans les régions à l'ouest du pays et prévenir les fractures sociales dans les autres localités.</p>	<p>prochain CPP va continuer à appuyer les institutions en charge de la sécurisation foncière, notamment l'AFOR qui a été rendu opérationnelle, et contribuer ainsi aux efforts du pays en matière de maintien de la cohésion sociale.</p>	<p>élaboré avec une étude pilote en Côte d'Ivoire. L'objectif est de valider un ou deux modèles innovants de protection sociale au sein de coopérative formelles ou informelles. Cette validation devrait ensuite faire l'objet d'une mise à l'échelle systématique au sein du portfolio de projets. Comme mentionné précédemment, l'appui à l'agence nouvellement créée, AFOR, est fort et devrait s'intensifier dans le futur proche.</p>		<p>la FAO doit intégrer de façon systématique. Cette approche est d'autant plus pertinente avec le focus sur l'appui aux chaînes de valeurs qui nécessitera un appui aux coopératives agricoles qui en sont fort demandeuses pour leurs adhérents producteurs.</p>
<p><b>Recommandation 5. Coordination et surveillance dans le domaine de la sécurité alimentaire</b></p> <p>La FAO devrait accompagner l'État dans la coordination des acteurs dans le domaine de la sécurité alimentaire au niveau national et décentralisé, et renforcer le système d'alerte précoce. En outre, elle devrait également favoriser les échanges entre les thématiques de la nutrition et de la sécurité</p>	<p>La FAO va poursuivre son appui. La FAO est co-lead du Groupe des PTF pour l'Agriculture avec l'AFD et fait partie du Groupe des PTF pour le mouvement SUN en Côte d'Ivoire. Le nouveau CPP va tirer parti du travail de l'expert international (dans le cadre projet FIRSI) chargé du renforcement d'un environnement favorable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Côte d'Ivoire, notamment par la redynamisation du Dispositif de Suivi et de Sécurité Alimentaire (DISSA).</p>	<p>L'apport de la FAO au sein du groupe des PTF du secteur agriculture s'est intensifié à travers des concertations régulières impliquant souvent les représentants du gouvernement. De même, la FAO participe activement aux concertations régulières du groupe des PTF de la nutrition conformément aux recommandations du mouvement SUN. La FAO apporte son expertise technique aux processus d'identification et d'analyse des zones à risque d'insécurité alimentaire au sein du dispositif national du DISSA.</p>	<p>Bon</p>	<p>Le leadership de la FAO dans l'animation du groupe des PTF est fort apprécié aussi bien par la partie nationale que par les agences. Son action a permis une harmonisation des appuis des différents PTF au gouvernement ivoirien aussi bien dans ses actions de développement que pour faire face à la COVID-19. En outre, le partage régulier d'informations entre PTF sur des thématiques d'actualité comme le cacao, la foresterie et le foncier rural est fort apprécié par tous. L'apport de la FAO au dispositif (formation à l'utilisation des outils d'analyse FIES) a permis l'identification des zones à risque d'insécurité alimentaire au sein du dispositif national du DISSA permettant de renforcer les outils d'alerte. Sa</p>

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
alimentaire dans les dispositifs existants (DISSA, SUN et groupe de PTF).				participation à la construction de la plateforme d'information sur la nutrition (PNIM) permet également une parfaite cohérence entre les informations sur la nutrition et celles sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, améliorant ainsi la qualité des analyses.
<p><b>Recommandation 6.</b></p> <p><b>Nutrition</b></p> <p>La FAO devrait contribuer à impliquer davantage ses partenaires traditionnels (MINADER et MIRAH) dans le Plan national multisectoriel de nutrition 2016-2020 et faciliter la mise en place au niveau du terrain d'interventions multisectorielles de lutte contre la malnutrition.</p>	<p>La FAO va continuer à faire le plaidoyer auprès de ses partenaires en vue de faciliter une approche multisectorielle de lutte contre la malnutrition.</p>	<p>La FAO participe activement aux instances de coordination du CONAPE pour le suivi de la mise en œuvre du PNMN auxquelles participent également les représentants du MINADER et du MIRAH. Il en est de même de sa participation à l'animation du groupe des PTF sur la nutrition. En outre, la FAO apporte un appui technique à l'opérationnalisation de la plateforme NIPN. Toutes ces instances sont mises à profit pour un lobbying sur une meilleure implication des ministères du secteur agricole au processus PNMN. Tout dernièrement, en appui au MINADER la FAO a développé un TCP «Promotion de l'agriculture sensible à la nutrition en appui aux groupements féminins dans la Région du Poro» avec pour objectif de favoriser la concertation multisectorielle dans la mise en œuvre d'un programme de terrain dans le nord du pays.</p>	<p>Bon</p>	<p>Les actions de la FAO, combinées à sa participation active aux instances de coordination sur la nutrition en Côte d'Ivoire ont largement contribué à essaimer la vision multisectorielle indispensable à la pertinence des programmes de nutrition. La contribution de la FAO est bien appréciée par les partenaires institutionnels nationaux (CONAPE, PNN).</p>
<p><b>Recommandation 7.</b></p>	<p>Une attention particulière sera accordée à l'inclusion du genre. Une</p>	<p>Les mesures mises en place n'ont pas eu les effets escomptés comme notifié</p>	<p>En progression</p>	<p>La progression sur cette recommandation est sous-optimale, mais des progrès et</p>

Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
<p><b>Genre</b></p> <p>La FAO devrait apporter un appui institutionnel et opérationnel aux institutions nationales (par exemple, MINADER, MIRAH, Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de l'enfant (MPFFE), etc.) en matière de promotion des questions de genre et assurer l'intégration de cette dimension dans les politiques et programmes-cadres concernant l'agriculture. La FAO devrait également mieux intégrer les questions de genre dans son programme. Pour ce faire, un renforcement des capacités de l'équipe pays est nécessaire.</p>	<p>attention particulière sera portée à la prise en compte de la dimension genre dans le cycle des projets qui seront formulés dans le cadre du prochain CPP. Toutefois comme le signale le rapport d'évaluation, le bureau de la Représentation n'ayant pas de capacités dans ce domaine, un projet pilote sera choisi et bénéficiera de l'appui d'un expert dans sa formulation pour servir de modèle aux autres projets, particulièrement en ce qui concerne les outils spécifiques liés à l'intégration des principes d'égalité de sexes dans les projets de la FAO.</p>	<p>par l'Audit de la FAO en Côte d'Ivoire en Juin 2019. L'absence d'une stratégie et plan d'action genre était observée en 2019 ainsi que l'absence d'un point focal dûment nommés et disposant d'un mandat et un plan d'action cohérent. En réponse, dès 2019, un point focal a été désigné. Ce point focal a bénéficié de formations spécifiques dont avec ONU Femmes. Un consultant genre a permis de développer une stratégie genre ainsi qu'un plan d'action au sein de la Représentation. Il a été institué que tout nouveau projet devra recevoir l'approbation du point focal genre avant sa soumission. Une meilleure formation du staff sur cette thématique sera nécessaire. Le retard observé s'explique par le manque de prise en compte et de compréhension de l'importance de la composante genre au sein du staff de la Représentation.</p>		<p>impacts sont attendus dans le court terme compte tenu du renforcement de l'équipe genre disposant d'un mandat clair et de moyens accrus. Dans le court terme, l'impact attendu sera le changement d'attitude et de perception de la part des équipes techniques qui devront s'attacher à sérieusement intégrer cette composante afin d'optimiser l'impact attendu au travers des projets sur le terrain.</p>
<p><b>Recommandation 8.</b></p> <p><b>Améliorer l'impact des interventions au niveau communautaire</b></p> <p>La FAO devrait impliquer les bénéficiaires et les partenaires locaux dans la définition des interventions et assurer leur appropriation, dès le début,</p>	<p>Des dispositions seront prises pour une forte implication des bénéficiaires et partenaires locaux dans la définition des interventions. La prise en compte de tous les maillons de la chaîne des valeurs est devenue une préoccupation majeure dans les appuis de la FAO à des producteurs ou des transformateurs. Une attention particulière sera</p>	<p>Le processus d'élaboration de projet inclut désormais une forte composante pour la consultation avec les partenaires et les bénéficiaires. Compte tenu du focus grandissant de la FAO en Côte d'Ivoire sur les coopératives agricoles, la prise en compte de l'ensemble des acteurs est désormais incluse dans nos prises de décision. La prise en compte de ces acteurs est primordiale, ainsi pour</p>	<p>Bon</p>	<p>La formation du personnel est primordiale dans cette thématique. A cet effet, au sein du programme, des consultations régulières ont lieu entre chefs de projet afin de partager leurs expériences et recevoir des suggestions provenant de projets similaires. Une attention particulière est donc portée de façon systématique dès l'élaboration des projets.</p>



Recommandations d'évaluation acceptées	Mesure convenue dans la Réponse de la Direction	Mesures prises réellement, ou raisons expliquant pourquoi les mesures n'ont pas été prises	Note MAR	Impact ou changements résultant des mesures prises
<p>pour en garantir la durabilité. La commercialisation devrait faire partie intégrante des projets. Elle devrait également veiller à la prise en compte de la loi sur le foncier rural dans ses interventions.</p>	<p>accordée à la clarification foncière au niveau communautaire.</p>	<p>chaque projet, une période de consultation est rallongée afin d'assurer une meilleure prise en considération des priorités.</p>		

Bureau de l'évaluation  
evaluation@fao.org  
www.fao.org/evaluation/fr/

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
Rome, Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition  
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO.